

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES
ESTUAIRE & SILLON



**Mémoire en réponse aux avis
formulés sur le projet de PCAET**

Septembre 2020

Rédaction du document



18 Boulevard Paul Perrin
44600 SAINT-NAZAIRE
Tél : 02 40 53 06 61
agathe.carpentier@akajoule.
com

8 rue de Saint Domingue 44300
NANTES
Tél : 09 84 16 27 84
contact@atmoterra.com

Les Ecossoles
8 rue de Saint-Domingue
44200 NANTES
Tél : 02 40 77 81 82
chloe.jacques@auxilia-
conseil.com

1. Avis de l'état

Extrait de l'avis	Pièce du PCAET concerné	Réponse à l'avis
<p>Le diagnostic pourrait tout d'abord être plus centré sur les enjeux qui y sont identifiés afin de faciliter son appropriation par vos concitoyens et les acteurs de votre territoire</p>	<p>2 – DIAGNOSTIC – PCAET CC ESTUAIRE ET SILLON</p>	<p>Étant donné la densité d'information présente dans le rapport de diagnostic, il a été réalisé une synthèse du diagnostic à destination des citoyens et acteurs du territoire afin de transmettre de manière claire et concise les enjeux du territoire. Elle a été utilisée notamment comme partie de support pour les ateliers de concertation.</p> <p>Cette synthèse a ensuite été mise en ligne pour la future consultation du public, afin qu'ils bénéficient d'un outil interactif pour prendre connaissance de l'ensemble du document.</p>
<p>Cet objectif en deçà des objectifs fixés par le schéma régional climat air énergie et ne prend pas en compte les évolutions récentes de la stratégie nationale bas carbone (« neutralité carbone » et « facteur supérieur à 6 » art. L100-4 du code de l'énergie)</p>	<p>3 – STRATEGIE – PCAET CC ESTUAIRE ET SILLON</p>	<p>Le choix a été fait par les élus de fixer des objectifs réalistes qui semblent ambitieux tout en étant atteignables pour ce premier PCAET. De plus, les nouveaux objectifs de la SNBC n'étaient pas sortis au moment de la réalisation de la stratégie du PCAET et il est apparu difficile de modifier l'ambition générale à ce stade. Les objectifs du territoire pourront être revus lors des prochains plans climat une fois les premières actions réalisées.</p> <p>Le renouvellement des mandats locaux est récent, les nouveaux élus souhaitent élaborer un projet politique pour le territoire avant de réinterroger le niveau d'ambition du PCAET. Les nouveaux objectifs ont bien été pris en compte par Estuaire & Sillon et pourraient être intégrés lors du bilan à mi-parcours du PCAET.</p>
<p>Leurs impacts potentiels [<i>inondations et hausse du niveau de la mer</i>] pourraient être davantage explicités, notamment sur les aménagements et le bâti des communes de bord de Loire, sur l'évolution des pâturages en zone de marais et sur la ressource en eau potable.</p>	<p>2 – DIAGNOSTIC – PCAET CC ESTUAIRE ET SILLON</p>	<p>La totalité du territoire d'Estuaire et Sillon est couverte par des CTE au qui débutent en 2020 pour six années, les programmations de travaux sont orientées vers la restauration des cours d'eau et visent à connaître et améliorer la qualité de l'eau et répondre à la problématique inondation.</p> <p>Ils doivent permettre d'atteindre le bon état hydro morphologique sur un plusieurs masses d'eau, de mener des actions de restauration des milieux en fonction des problématiques locales sur les autres cours d'eau, de réaliser des travaux ponctuels sur des secteurs à enjeux et des actions globales (gestion des niveaux d'eau, jussie...) pour améliorer durablement l'état des marais.</p> <p>Sur les cours d'eau, les travaux consistent à restaurer le lit mineur, les berges et la végétation de rives ; restaurer la continuité écologique et aménager les cours d'eau pour leur permettre de déborder afin de prévenir les inondations.</p> <p>Dans les marais, les travaux consistent à curer les canaux ; restaurer les berges érodées ;</p>

Extrait de l'avis	Pièce du PCAET concerné	Réponse à l'avis
		<p>lutter contre la jussie et les ragondins ; élaborer un règlement d'eau sur le marais et restaurer la continuité écologique.</p> <p>Sur la gestion quantitative et la prévention des inondations, les actions visent à protéger les zones humides dans les schémas d'aménagement à travers la mise à jour des inventaires de zones humides et des cours d'eau. Ces inventaires préciseront les fonctionnalités des zones humides pour identifier les plus pertinentes qui nécessiteront une vigilance accrue.</p> <p>Le territoire est aussi marqué par un maillage bocager qui constitue un élément primordial du bon fonctionnement du bassin versant et agit de manière complémentaire aux zones humides et aux têtes de bassins versants. En créant un obstacle au ruissellement des eaux de pluie et à l'écoulement des eaux dans le sol, le maillage bocager ralentit le transit de l'eau, redirige et allonge les chemins de l'eau en surface et en profondeur. La réalisation d'inventaires bocagers comprend le recensement des haies et leurs impacts vis à vis de l'eau, la qualité du bois et les potentialités de la filière bois ; le lien avec la trame verte et la trame bleue, etc...</p>
<p>Je vous invite à renforcer vos actions en matière d'aménagement : adaptation du bâti et des infrastructures aux impacts du changement climatique, adaptation de la gestion de la ressource en eau, thématique transversale à intégrer aux actions « biodiversité », qui devrait inclure une réflexion sur l'impact de la montée du niveau de la mer sur les espaces de marais.</p>	<p>4 – PROGRAMME ACTIONS – PCAET CC ESTUAIRE ET SILLON</p>	<p>Il est proposé d'apporter quelques compléments aux actions suivantes, en précisant le lien entre l'aménagement du territoire et sa vulnérabilité climatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans l'action 1.2.1 sur la gestion des parcelles- : citer la prise en compte de l'enjeu de l'impact de la montée des eaux sur le plan de gestion des parcelles - Dans l'action 1.2.3 sur la restauration des milieux aquatiques- : détailler l'impact sur la gestion de la ressource en eau - Dans l'action 3.1.4, citer le début de la démarche d'élaboration d'un PLUi avec une réflexion autour de l'aménagement du territoire en fonction de la montée des eaux et le changement climatique de manière générale (inclure des dispositions tels que coefficient de biotope, limitation de l'artificialisation ; infiltration des eaux...) <p>Estuaire et Sillon engagera en 2021 l'élaboration d'un PLU intercommunal à l'échelle des 11 communes de son territoire. Le document de planification sera élaboré de manière transversale et intégrera en particulier toutes les questions liées à l'eau, la biodiversité et au changement climatique. Les études seront menées de manière conjointes entre les politiques sectorielles et la planification (par exemple études zones humides, études bocage...).</p>

Extrait de l'avis	Pièce du PCAET concerné	Réponse à l'avis
<p>Je vous propose de compléter votre plan d'action [...] par le renforcement de votre politique de mobilité en lien avec les projets mentionnés au sein du pacte pour la transition écologique et industrielle de la centrale de Cordemais et de l'Estuaire de la Loire. Le taux d'occupation des véhicules est décisif dans la réduction des émissions et je vous encourage à mobiliser les acteurs en faveur du covoiturage, en particulier pour les trajets domicile-travail, sans oublier les transports en commun et les modes actifs (marche, vélo) pour les courtes distances.</p>	<p>4 - PROGRAMME ACTIONS - PCAET CC ESTUAIRE ET SILLON</p>	<p>Pour encourager les modes actifs, le territoire a prévu des actions structurantes concernant la piétonisation des centres-bourgs (3.1.1) et le développement de l'offre vélo, à la fois pour les citoyens (3.1.2) mais aussi pour le tourisme (3.1.3).</p> <p>En complément, le territoire s'engage dans le développement du covoiturage avec la promotion de la plateforme Ouestgo, ainsi que sa participation à l'expérimentation des points stop avec le Département Loire-Atlantique (action 3.2.3). La mise en œuvre de ces actions a été complétée pour faire le lien avec le CTE.</p>
<p>Je vous propose de compléter votre plan d'action [...] par votre implication dans le déploiement du plan de protection de l'atmosphère Nantes – Saint-Nazaire dans la perspective de sa révision prochaine.</p>	<p>4 - PROGRAMME ACTIONS - PCAET CC ESTUAIRE ET SILLON</p>	<p>Estuaire et Sillon souhaite participer aux instances de suivi du PPA de Nantes Saint-Nazaire avec les partenaires préfecture, DREAL et collectivités voisines. Elle souhaite dès à présent participer à une session d'information sur le kit de sensibilisation à la qualité de l'air extérieur organisée par Air Pays de la Loire. Les actions émergentes de la révision du PPA seront ainsi intégrés dans le plan d'action du PCAET lors de sa révision.</p>
<p>Je vous propose de compléter votre plan d'action [...] par la précision de vos ambitions en matière de développement des énergies renouvelables, en partie pour l'éolien que vous citez comme important pour votre territoire, et pour le déploiement des pompes à chaleur.</p>	<p>4 - PROGRAMME ACTIONS - PCAET CC ESTUAIRE ET SILLON</p>	<p>Concernant l'éolien, il a été ajouté quelques compléments sur la fiche action 4.2.1 : un parc éolien est en cours d'examen, et une fois les autorisations acquises, il est prévu de monter un projet citoyen.</p> <p>Pour la production de chaleur renouvelable, le territoire s'appuiera sur le dispositif de marché groupé d'étude de faisabilité proposé par le SYDELA, ainsi que le COTER, piloté lui aussi assuré le SYDELA. Les fiches actions concernées ont été complétées en conséquence.</p>
<p>Je vous propose de compléter votre plan d'action [...] par une action volontariste de concertation auprès de la profession agricole pour favoriser le stockage carbone</p>	<p>4 - PROGRAMME ACTIONS - PCAET CC ESTUAIRE ET SILLON</p>	<p>Le territoire a fait le choix d'aborder la thématique du stockage carbone via son action de plan de gestion des parcelles (action 1.2.1). En effet, il permettra à la fois la protection de la biodiversité, mais aussi l'augmentation du stockage carbone sur le territoire.</p> <p>En complément, la Chambre d'Agriculture assume déjà le rôle de communication auprès de</p>

Extrait de l'avis	Pièce du PCAET concerné	Réponse à l'avis
<p>(prairies, haies) et la baisse des émissions dues en particulier à la fertilisation des sols, en complément du développement de circuits courts et du secteur de bio construction que vous citez.</p>	<p>SILLON</p>	<p>la profession agricole sur les thématiques de réduction des engrais chimiques et ainsi la réduction de la pollution des sols et de l'air. Estuaire & Sillon s'appuiera donc sur l'action existante de cet acteur, qui pour l'instant, ne sera pas intégrée dans le PCAET.</p>
<p>La gouvernance (qui va coordonner la mise en œuvre du PCAET, la concertation avec les acteurs et le processus de suivi-évaluation) mériterait d'être détaillée dans l'action 4.3.1.</p>	<p>4 - PROGRAMME ACTIONS - PCAET CC ESTUAIRE ET SILLON</p>	<p>Le PCAET a été arrêté quelques mois avant le renouvellement des instances communales et intercommunales, aussi, afin de ne pas contraindre les nouveaux élus dans leur appropriation et dans le portage du PCAET, les modalités de gouvernance n'ont pas été définies préalablement. Elles le seront au moment de l'adoption du PCAET, permettant une prise en compte des apports de la consultation publique. Estuaire et Sillon a conduit un travail partenarial ambitieux avec les élus, les professionnels, les partenaires et les citoyens pour élaborer son PCAET, elle souhaite que cette dynamique puisse se poursuivre et se décliner en matière de gouvernance.</p> <p>Concernant les outils de suivi-évaluation, un tableau de bord comportant les différentes données (situation actuelle) et indicateurs permettra une évaluation et revue annuelle et le bilan à mi-parcours (3 ans).</p>

2. Avis de l'autorité environnementale

Extrait de l'avis	Pièce du PCAET concerné	Réponse à l'avis
<p>L'état initial de l'environnement est pour partie présenté sous la forme d'un diagnostic territorial faisant l'objet d'un volume distinct du rapport d'évaluation environnementale. Ce document, à visée didactique, est toutefois peu hiérarchisé et met trop peu en avant les principaux enjeux. Ainsi, concernant certains thèmes (la pollution de l'air par exemple), il expose longuement des considérations générales ou encore la situation nationale et ne se concentre pas suffisamment sur la situation locale et ses spécificités.</p>	<p>EES : EIE</p>	<p>L'ensemble de l'état initial de l'environnement est inclus dans le rapport d'évaluation environnementale, le document « Diagnostic » correspond au diagnostic du PCAET pour les thématiques climat-air-énergie. L'état initial de l'environnement présente quant à lui une analyse des thématiques préconisées par le CGDD, avec des données et informations spécifiques au territoire (notamment pour le paragraphe « Air » présentant les chiffres du territoire d'Estuaire & Sillon), il constitue le paragraphe 5 (50 pages) du rapport d'évaluation environnementale.</p> <p>Un tableau de synthèse identifie également les principaux enjeux dans le paragraphe 5.10 du rapport d'évaluation environnementale. La hiérarchisation des enjeux est également réalisée et présentée au paragraphe 5.9 de ce même rapport.</p>
<p>Le scénario retenu affiche ainsi un niveau d'ambition estimé important (qualifié de 4/5) pour les secteurs résidentiels, tertiaires, industriels (hors énergie) et agricole mais seulement moyen (qualifié de 3/5) concernant le secteur des transports. Le dossier ne donne cependant à voir ni ce que recouvre cette notation – et ce alors qu'il est en-dessous de certains objectifs nationaux (cf ci-après) -, ni en quoi ce choix est « adapté au territoire ».</p>	<p>3 – STRATEGIE – PCAET CC ESTUAIRE ET SILLON</p>	<p>Le choix a été fait par les élus de fixer des objectifs réalistes qui semblent ambitieux tout en étant atteignables pour ce premier PCAET. En effet, le territoire est en constante croissance démographique, et se trouve au centre de plusieurs pôles technico-économique. Le transport routier y est donc important, à la fois pour le fret et pour les déplacements domicile-travail. Il a donc été décidé d'un premier niveau d'ambition, réaliste et atteignable concernant les transports. Les objectifs du territoire pourront être revus lors des prochains plans climat une fois les premières actions réalisées.</p> <p>Le renouvellement des mandats locaux est récent, les nouveaux élus souhaitent élaborer un projet politique pour le territoire avant de réinterroger le niveau d'ambition du PCAET. Les nouveaux objectifs ont bien été pris en compte par Estuaire & Sillon et pourraient être intégrés lors du bilan à mi-parcours du PCAET.</p>

Extrait de l'avis	Pièce du PCAET concerné	Réponse à l'avis
<p>Le rapport d'évaluation environnementale pointe une incohérence entre le niveau d'ambition affiché au niveau des productions d'énergies renouvelables et le potentiel de production qui serait mobilisé. Ainsi le dossier affiche une ambition très forte (5 sur 5) pour l'éolien mais une mobilisation de seulement 13 % du potentiel éolien du territoire en 2030 et moins de la moitié (41 %) en 2050. De plus, aucune action du plan d'actions ne vise à développer l'éolien. Ces incohérences internes doivent être levées.</p>	<p>EES : Stratégie</p>	<p>L'action 4.2.1 a pour projet de développer l'éolien. Il est proposé de l'amender en faisant un zoom plus précis sur l'installation éolienne en cours de d'examen.</p>
<p>Les efforts de développement des énergies renouvelables reposent essentiellement sur l'éolien et le photovoltaïque, à un niveau moindre sur le bois énergie et la géothermie, et de façon marginale sur la méthanisation et le solaire thermique. Aucun élément de justification de ce choix n'est apporté dans le rapport.</p>	<p>EES : analyse de la stratégie</p>	<p>Des projets éoliens ont déjà été réalisés sur le territoire et d'autres devraient se concrétiser prochainement, Estuaire et Sillon souhaite que cette dynamique se poursuive. Il est à noter que les projets sont portés par des acteurs privés, et peut être demain associatifs et non par la collectivité.</p> <p>Différentes actions en matière de développement du photovoltaïque commencent à se mettre en place (projet sur un terrain communal, projets portés par des associations, opération "grandes toitures avec le pôle métropolitain, réflexion sur un cadastre solaire, actions vers les entreprises, ...), Estuaire et Sillon souhaite profiter de cette dynamique locale qui s'enclenche pour soutenir cette filière qui jusqu'à présent n'a pas encore vu de réalisations conséquentes localement.</p> <p>Concernant les autres filières, et en particulier la méthanisation et le solaire thermique, Estuaire et Sillon a seulement initié la réflexion sur ces sujets, le choix du PCAET étant de s'appuyer sur des actions réalistes et déjà concrètement définissables, il n'a donc pas permis de les intégrer dans le projet. Cependant des projets sont susceptibles de se concrétiser et pourront compléter le PCAET lors du bilan à mi-parcours.</p>
<p>Le dossier annonce que les objectifs de réduction fixés par le projet de PCAET respectent localement le niveau des objectifs nationaux du PREPA. Aucun scénario alternatif n'est toutefois présenté en la matière ni aucune justification des valeurs retenues, notamment concernant l'ammoniac dont le diagnostic pointait la hausse des émissions ces dernières années et dont la baisse attendue reste modeste (-14 % en 2030 par rapport à 2008).</p>	<p>EES : analyse de la stratégie</p>	<p>Le rapport de Stratégie justifie les objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques : les valeurs retenues ont été calculées « <i>sur la base des évolutions tendanciennes observées sur le territoire entre 2008 et 2016 et en visant l'atteinte des objectifs fixés par le PREPA</i> ». L'objectif était d'atteindre les objectifs nationaux selon une trajectoire cohérente et adaptée au territoire, notamment dans le cadre d'un premier PCAET.</p> <p>Concernant le NH3, la baisse est modeste car, comme indiqué, une</p>

Extrait de l'avis	Pièce du PCAET concerné	Réponse à l'avis
		hausse des émissions est observée ces dernières années. Les actions devront donc tout d'abord inverser cette tendance, puis la faire perdurer dans le temps.
<p>En l'absence d'explication sur les arbitrages opérés au regard notamment de leur impact environnemental, cette présentation ne suffit pas à expliquer les choix faits par les auteurs du PCAET.</p> <p><i>Ainsi, par exemple, l'objectif 2.1 (devenu le 3.1 dans le plan d'actions) prévoyait, d'après le tableau 31 présenté pages 116 à 120, une action intitulée « définir des critères stricts pour l'autorisation des nouvelles constructions (pour lutter contre l'étalement urbain et l'artificialisation de zones naturelles) ». En point de vigilance était noté : « préciser l'ambition : 0 artificialisation des sols ? Infiltration des eaux systématiques ? ». Or cette action semble s'être fondue dans une formulation beaucoup plus générale du plan d'actions : « action 3.1.4 planifier l'aménagement du territoire en prenant en compte les thématiques climat-air-énergie », qui comprend un objectif 2 : « mieux prendre en compte les enjeux d'infiltration de l'eau, végétalisation des villes, limitation de l'imperméabilisation et de l'artificialisation des sols, stockage carbone et développement de la biodiversité et des services écosystémiques ». D'une formulation initiale affichant une ambition forte (critères stricts, 0 artificialisation, infiltration systématique), on aboutit à une formulation de simple prise en compte de l'enjeu, sans objectif quantifiable. Cette évolution n'est pas expliquée. D'autres évolutions sont constatées dans le rapport, pages 120 et 121, sans être expliquées</i></p>	<p>EES : analyse du programme d'actions et mesures ERC</p>	<p>Atmoterra : Le tableau 31 présent de la page 116 à 121 présente une première ébauche de programme d'actions lors de l'élaboration de la stratégie. Ces propositions d'actions ne faisaient pas l'objet de fiche et n'étaient pas détaillées, ainsi les ambitions proposées étaient fortes (0 artificialisation...). Lors de la phase de rédaction du programme d'action, certaines propositions ont pu être rassemblées et les formulations ont été amenées à évoluer, par choix de la collectivité.</p> <p>Il sera ajouté dans la fiche action 3.1.4 une ambition plus forte et des critères plus stricts tels que : instauration d'un coefficient de biotope, objectifs de limitation de l'artificialisation.)</p> <p>L'ensemble des évolutions constatées entre les pistes d'actions identifiées en phase stratégie et le programme d'action tel que présenté à la MRAe s'explique par des orientations prises au fil de l'eau par la collectivité et les participants, lors de la rédaction des fiches action, des ateliers et des réunions de validation.</p> <p>La majorité des éléments proposés en phase stratégie (tableau 31) sont néanmoins inclus dans le programme d'action, que ce soit sous forme d'une action définie ou bien en tant que sous-étape d'une action, en fonction de l'enjeu accordé à la thématique. Certaines actions ayant été écartées au court de la démarche sont également identifiées en bleu dans le tableau 32 et une justification a été apportée à chacune d'elle pour expliquer les raisons de la suppression.</p> <p>Estuaire et Sillon est une communauté de communes de création récente qui exerce seulement depuis 2017 la compétence élaboration des documents d'urbanisme. L'engagement d'un PLUi à l'échelle des 11 communes du territoire devra prendre en compte des sujets, comme le "zéro artificialisation nette", qui nécessitent encore aujourd'hui des éclaircissements dans leur déclinaison. Le programme d'actions s'est donc concentré sur des actions réalistes ne nécessitant pas d'arbitrages mais pouvant être directement opérationnelles.</p>

Extrait de l'avis	Pièce du PCAET concerné	Réponse à l'avis
		<p>Concernant l'imperméabilisation des sols, toutes les communes ne disposent pas d'un SDAEP avec des coefficients d'imperméabilisation, cette disposition n'étant pas obligatoire, un travail commence à s'engager sur les coefficients de pleine terre et d'emprise au sol.</p> <p>La réflexion globale et transversale sur ces différents sujets qui nécessitent des arbitrages politiques pourra se faire dans le cadre du PLUi dont l'élaboration n'est pas aujourd'hui engagée. Le PCAET ne peut pas porter une ambition à ce titre sans un travail préalable et des décisions politiques en matière d'aménagement.</p>
<p>La MRAe recommande de présenter la justification des choix opérés par les auteurs du PCAET au niveau du scénario intermédiaire dénommé "adapté au territoire" pour les consommations énergétiques, au niveau des évolutions de la production d'énergie renouvelable et des émissions de polluants atmosphériques ainsi qu'au niveau des arbitrages portant sur la stratégie.</p>	<p>3 – STRATEGIE – PCAET CC ESTUAIRE ET SILLON</p>	<p>Il est proposé de joindre les documents des ateliers de définition de la stratégie.</p>
<p>Le rapprochement entre les incidences prévisibles des actions, les mesures ERC1 et, enfin, les incidences résiduelles ne sont pas aisées. Le bon déroulement de la démarche ERC reste délicat à apprécier.</p>	<p>EES : Analyse des incidences du programme d'actions</p>	<p>La démarche d'évaluation et d'amélioration du programme d'action s'est faite de manière itérative en parallèle de l'élaboration du PCAET, se matérialisant notamment par une participation aux réunions (propositions de mesures ERC et points de vigilance) et par un travail directement sur les fiches action, suivi d'échanges avec la collectivité pour accepter ou non les modifications proposées.</p> <p>Les tableaux 31 et 32 synthétisent l'ensemble des remarques et mesures ERC qui ont pu être faites à la collectivité, ainsi que la date à laquelle ces mesures ont été proposées. Lorsque celles-ci n'étaient pas retenues, une justification a été apportée par le territoire. Le tableau d'analyse des incidences du paragraphe 7.1 représente les incidences résiduelles suite à l'intégration des mesures ERC retenues.</p>

Plan Climat Air Énergie Territorial – Communauté de communes Estuaire & Sillon

Extrait de l'avis	Pièce du PCAET concerné	Réponse à l'avis
<p>La partie du document concernant les incidences Natura 2000 ne conclut pas quant à l'impact sur les sites Natura 2000 et doit être complétée sur ce point. La MRAe recommande de finaliser l'analyse des incidences Natura 2000 par une conclusion argumentée statuant quant à l'existence ou non d'effets significatifs du projet de PCAET sur l'état de conservation des espèces et des habitats ayant justifié la désignation des sites au titre de Natura 2000.</p>	<p>EES : Natura 2000</p>	<p>Le détail de l'analyse des incidences Natura 2000 dépend de la précision apportée dans les fiches action. L'évaluation environnementale évalue les actions et anticipe les éventuels impacts de chacune, néanmoins, certains projets sont envisagés mais ne sont pas encore développés à l'heure du PCAET. Des mesures ERC ont été proposées afin d'éviter et réduire au maximum les incidences identifiées. En l'absence de territorialisation de certaines actions et de leurs impacts, le rapport ne peut être plus conclusif quant à l'absence ou non d'impacts globaux sur les habitats et espèces des sites Natura 2000.</p>
<p>La MRAe recommande de simplifier le dispositif de suivi du plan et de le compléter en précisant, pour chaque indicateur conservé, sa valeur initiale connue lors de l'approbation du plan ainsi que l'objectif fixé à l'échéance du plan.</p>	<p>4 PROGRAMME ACTIONS PCAET ESTUAIRE SILLON - CC ET</p>	<p>L'outil de suivi du PCAET recense l'ensemble des actions en y faisant apparaître les données de référence (2019). Ce tableau de suivi peut sembler conséquent en première approche mais est un outil essentiel pour témoigner de l'état d'avancement annuel des actions.</p> <p>De plus, le renseignement des données chiffrées permet d'évaluer l'impact énergétique, carbone et environnemental des actions du PCAET.</p> <p>Estuaire et Sillon décidera à l'usage s'il convient de simplifier l'outil de suivi ou conserver l'original.</p>
<p>La MRAe recommande d'évaluer les incidences du plan d'actions sur les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre du territoire pour en apprécier la cohérence avec les objectifs chiffrés retenus dans la stratégie.</p> <p>En l'état actuel du document, la MRAe n'est pas en mesure d'apprécier si le plan d'actions proposé permettra d'atteindre les objectifs fixés.</p>	<p>4 PROGRAMME ACTIONS PCAET ESTUAIRE SILLON - CC ET</p>	<p>Il a été choisi ici d'évaluer l'impact quantitatif des actions structurantes du programme d'action uniquement. Pour le reste des actions, il a été défini une jauge d'impact de 1 à 3.</p> <p>Cette évaluation d'impact étant basée sur de nombreuses hypothèses, il a été choisi par Estuaire & Sillon d'attendre un premier retour d'expérience avec le bilan de mi-parcours du PCAET. Alors, pourront être évalués d'autres impacts chiffrés du plan d'action si les premières incidences calculées étaient cohérentes avec la réalisation de l'action.</p>
<p>La MRAe recommande de renforcer les objectifs stratégiques et le plan d'actions en utilisant les leviers d'action insuffisamment mobilisés, comme la politique de mobilité (encouragement du covoiturage, développement des modes actifs au quotidien et des transports en commun) ou le renforcement des actions en faveur du stockage carbone et de la réduction des émissions, par une plus forte mobilisation de la profession agricole notamment.</p>	<p>4 PROGRAMME ACTIONS PCAET ESTUAIRE SILLON - CC ET</p>	<p>Estuaire et Sillon a élaboré une feuille de route mobilités validée en 2019 et finalise son schéma des modes actifs. L'ensemble des actions "mobilité" de la collectivité n'a pas été repris dans le PCAET. Estuaire et Sillon devra également se positionner avant le 31 mars 2021 sur la prise de compétence mobilité, compléter le programme d'actions ne semble pas pertinent au regard de ce calendrier.</p> <p>Concernant le stockage carbone ou la réduction des émissions, Estuaire et</p>

Extrait de l'avis	Pièce du PCAET concerné	Réponse à l'avis
		<p>Sillon rappelle qu'il s'agit de son premier PCAET et que des actions seront menées.</p> <p>Lors du bilan à mi-parcours seront réinterrogés les objectifs stratégiques ainsi que la liste des actions intégrées au PCAET. Si des actions complémentaires sont menées leurs résultats seront intégrés à l'évaluation.</p>
<p>La MRAe recommande de compléter la stratégie au niveau de l'adaptation au changement climatique par une meilleure prise en compte des risques qui pèsent sur les rives et marais de Loire et la disponibilité de la ressource en eau.</p>	<p>3 – STRATEGIE – PCAET CC ESTUAIRE ET SILLON</p>	<p>A travers ses ambitieux programmes de restauration, Estuaire et Sillon agit de l'amont à l'aval sur les eaux de ruissellement et les cours d'eau.</p> <p>Tous les cours d'eau orientés vers la Loire n'ont pas d'accès libre à la Loire mais aboutissent dans des marais gérés par les syndicats avec l'appui de la collectivité. Les marais, tout en constituant le réservoir biologique et l'activité économiques, représentent la zone d'atténuation des variations des niveaux d'eau.</p> <p>Les étiers libres, espaces mouvants, dont la surface est importante sur le territoire, connaissent les variations de niveaux d'eau liées à la Loire.</p> <p>Le territoire mènera une étude sur la caractérisation des étiers libres, situés entre la Loire et les premiers ouvrages hydrauliques, afin de pouvoir évaluer s'il y a besoin ou non d'y mener des travaux.</p> <p>Estuaire et Sillon et le SYLOA travaillent à améliorer la connaissance et le rôle de ces étiers.</p> <p>En parallèle, dans le cadre de la réalisation de règlement d'eau, Estuaire et Sillon relève les niveaux d'eau sur les étiers gérés hydrauliquement.</p> <p>L'ensemble permettra de mieux appréhender la problématique des niveaux d'eau et d'inondation.</p> <p>Le territoire s'appuie sur l'atlas des zones inondables pour définir ses aménagements et son urbanisme.</p> <p>L'étude de cartographie et de qualification de l'aléas de submersion marine sur l'estuaire de la Loire ou l'étude sur la disponibilité de la ressource en eau menée par le SYLOA contribueront à alimenter la réflexion du territoire</p>

Plan Climat Air Énergie Territorial – Communauté de communes Estuaire & Sillon

Extrait de l'avis	Pièce du PCAET concerné	Réponse à l'avis
		sur le risque de submersion marine à plus long terme.
<p>Le calcul de la séquestration de carbone sur la période passée (cf. diagnostic pages 19 à 22) devrait ainsi être complété par une estimation de la balance entre stockage et déstockage prévisibles, en tenant compte à la fois du projet d'aménagement du territoire à l'échelle des documents d'urbanisme (SCoT et PLU) et du plan d'actions, dont les projets de production d'énergie renouvelable envisagés par le projet de PCAET. Ce dernier point devra inclure l'énergie éolienne, dont le document rappelle l'importance, même si formellement aucune action du plan d'actions n'est prévue pour amplifier l'émergence de projets éoliens.</p>	<p>4 PROGRAMME - ACTIONS - PCAET CC ESTUAIRE ET SILLON</p>	<p>Il a été choisi ici d'évaluer l'impact des actions via une jauge d'impact de 1 à 3. Cette évaluation d'impact étant basée sur de nombreuses hypothèses, il a été choisi par Estuaire & Sillon d'attendre un premier retour d'expérience avec le bilan de mi-parcours du PCAET. Alors, pourront être évalués d'autres impacts chiffrés du plan d'action si les premières incidences calculées étaient cohérentes avec la réalisation de l'action.</p>

3. Avis de la Région

Extrait de l'avis	Pièce du PCAET concerné	Réponse à l'avis
En complément de la mobilité électrique et GNV, et en lien avec la politique régionale, le développement de l'hydrogène est un enjeu majeur que je vous invite à intégrer dans le mix énergétique de votre territoire.	3 – STRATEGIE – PCAET CC ESTUAIRE ET SILLON	Ne pouvant actuellement pas produire d'hydrogène renouvelable sur le territoire, celui-ci n'était pas envisagé dans le mix énergétique territorial d'ici 2030. Cette position pourra être revue lors des prochains plans climat une fois les premières actions réalisées.

4. Avis du public